

• **DIALOGUE AVEC LES ARCHITECTES**

BÂTIMENT AV. EDOUARD ROD 4

Sur l'emplacement de l'ancien garage Pérusset

1. CONCEPTION DU PROJET

. *Quels ont été les principaux motifs de l'acceptation de ce*
La situation urbaine de la ville de Nyon, la position qui se modifie au gré de l'évolution de la ville, nous notre savoir dans la réorganisation de cette entrée de ville.

. *Quelle est l'importance du contexte historique de cette*
Le site sur lequel l'intervention a été intégrée est issu d'un dû à l'implantation des lignes de chemin de fer à la fin du aussi antérieurement à cet aménagement, la confluence de de la ville qui se rejoignaient au lieu-dit « La Combe ». La modification urbanistique de ce lieu nous a permis de nous appuyer sur ces caractéristiques pour définir plus fortement les circulations et l'une des portes d'entrée de la ville.

. *Comment a-t-il été possible d'intégrer votre propre conception dans ce contexte préexistant ?*

Les règles urbanistiques édictées par la ville de Nyon sont suffisamment claires pour que, naturellement, le bâtiment s'inscrive dans ce lieu. Dès lors, la composition prend en compte les deux rues déjà bâties qui déterminent des gabarits différents. Le travail architectural est donc mené de manière à réunir ces éléments antagonistes afin de créer un tout cohérent.

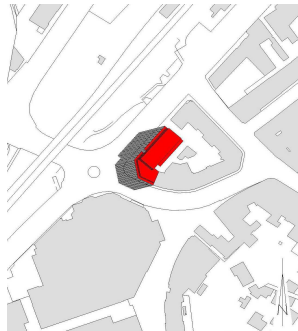
. *Des contraintes écologiques ou non historiques ont-elles joué un rôle dans l'exécution de ce projet ?*

Ce site, ayant été un lieu industriel dès le début du 20ème dépollué (citernes, bitume,...).

Dans le cadre du projet, un système de « climatisation point en utilisant les façades « ombre et soleil » (cour et rue) circulation d'air, d'où la mise en œuvre, d'une part, d'une et, d'autre part, d'une façade sur rue « ouverte ». L'ensemble est « pierre, verre et métal » dont la provenance

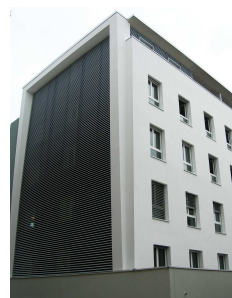
. *Quelle est la liberté d'intervention lors de la réalisation*

Hormis les contraintes techniques et administratives normales maître de l'ouvrage a accepté ce projet de manière extrêmement ouverte.



mandat ?
historique de ce site permettaient d'investir

réalisation ?
profond changement 19ème siècle. C'est deux vallons des hauts



siècle (garage), a dû être

naturelle » a été mis au comme génératrices de façade sur cour « pleine »

est indigène.

d'un tel mandat ?
dans un tel projet, le

2. ASPECTS PRATIQUES

. *Lors de la réalisation du chantier, y a-t-il eu des surprises ou des changements de cap ?* - Non

3. JUGEMENT

. *Quel jugement final portez-vous sur cette réalisation ?*

Ce projet, nous l'espérons, trouvera sa place dans le 21ème siècle, en marquant l'entrée de la ville de Nyon de manière probante.

MM. Bernard Boujol
Nicolas Delachaux
Sylvain Nassisi,
Atelier d'architecture
Grand-Rue 13
A Nyon

